

CSSCT : Le Référent harcèlement sexuel et agissements sexistes

Public concerné :

Personne nommée « Référent harcèlement sexuel », Public RH, Représentant du personnel, membres de la commission SSCT.

Prérequis :

Connaissances de base en prévention des risques et santé au travail.

Prérequis :

Aucun.

Objectifs :

Connaître :

- le cadre juridique du harcèlement sexuel et des agissements sexistes.
- le rôle du référent.

Maîtriser :

- les moyens de prévention.
- les modalités de prise d'un signalement de harcèlement.

Contenu de la formation :

Introduction et brefs rappels sur :

- ▶ Les obligations de sécurité.
- ▶ Les risques psychosociaux et leur impact.
- ▶ Les rôles respectifs (employeur, IRP).

Définitions :

- ▶ Harcèlement sexuel et agressions sexistes : analyse de texte et de cas de jurisprudence.
- ▶ Risques juridiques pour l'employeur, pour les salariés.

Le référent :

- ▶ Désignation (loi 2018).
- ▶ Rôle et complémentarité des référents RH et CSE.
- ▶ Moyens d'action.

La prise en charge d'un signalement :

- ▶ Repérer des signaux d'alerte.
- ▶ Recevoir le témoignage : comment mener l'entretien ? (les techniques spécifiques).
- ▶ Identifier un cas de harcèlement (faire a part entre imaginaire, maladresse, harcèlement).
- ▶ Déterminer la procédure à suivre : remontée d'information, enquête, rôles respectifs, suites.

La prévention :

- ▶ L'information des salariés : documents et affichages obligatoires.
- ▶ La sensibilisation.
- ▶ Les actions de prévention possibles.
- ▶ La formalisation DUERP, plan de prévention.

Méthodes d'intervention :

Présentation powerpoint, support, étude de cas concrets.